

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 24 MARS 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 24 MARS 2020, À 10 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<u>Sont présents :</u>	Monsieur le maire Simon Deschênes	
	Monsieur Charles Soucy	conseiller district n ^o 1
	Madame Ariane Lévesque	conseillère district n ^o 2
	Monsieur Marc Portelance	conseiller district n ^o 3
	Monsieur Simon Pelletier	conseiller district n ^o 4
	Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n ^o 6
<u>Est absent :</u>	Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n ^o 5
<u>Sont aussi présents :</u>	Madame Josée Latour	trésorière
	Monsieur Martin Richard	directeur général
	Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

Afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus et considérant l'arrêté pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorisant les élus à y participer par tout moyen de communication, les membres du conseil participent à la séance par téléphone ou par le biais d'un groupe Messenger.

20-03-066

1.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

20-03-067

2.- Embauche de M. Claude Bolduc au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement

CONSIDÉRANT la résolution 19-12-309 autorisant l'ouverture du poste temporaire d'inspecteur en bâtiment en remplacement d'un congé maladie.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. Claude Bolduc au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que :

- M. Claude Bolduc soit embauché au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et en environnement sur liste de rappel, selon les conditions prévues au premier échelon de ce poste, pour une période minimale de six (6) mois.
- M. Claude Bolduc est entré en fonction le 23 mars 2020 et devra fournir un certificat d'antécédents criminels négatifs lorsque le palais de justice sera accessible suite à la pandémie de Covid-19.

ADOPTÉE

20-03-068

3- Paiement des employés de la piscine municipale

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a ordonné la fermeture de lieux publics dont les piscines et les gymnases, à compter du 13 mars 2020, pour lutter contre la pandémie de coronavirus.

CONSIDÉRANT que la session d'activités à la piscine municipale devait se terminer le 29 mars prochain.

CONSIDÉRANT que les salaires du personnel étudiant prévu à l'horaire de la piscine totalisent un montant de 2 900 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement des heures de travail cédulées du personnel étudiant de la piscine municipale pour la période du 13 au 29 mars 2020.

ADOPTÉE

20-03-069

4- Soutien au dépôt effectué par Telus dans le cadre d'appel à projets du Fonds pour la Large bande pour la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

ATTENDU que les fournisseurs en télécommunication, face aux enjeux d'évolution technologique, de densité de la population ainsi que de territoires accidentés, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet haute vitesse (IHV) et de mobilité dans les milieux ruraux;

ATTENDU que la ville de Sainte-Anne-des-Monts n'a pu bénéficier des programmes antérieurs, car ceux-ci comportaient des critères d'admissibilité qui désavantageaient plusieurs zones périurbaines partiellement desservies ou encore ne visaient pas le financement d'infrastructures en mobilité;

ATTENDU que le Fonds du CRTC pour la large bande, lancé en 2017 et alimenté par les fonds propres des télécommunicateurs, a pour but d'atteindre l'objectif de service universel soit la disponibilité d'une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement pour tous les ménages canadiens ainsi que l'accès aux services mobiles de dernière génération (décision du CRTC 2016-496);

ATTENDU que le Fonds du CRTC établit la base d'admissibilité pour l'aide financière par l'entremise de zones hexagonales semblables à celles des programmes précédents tout en rendant admissibles au financement les hexagones où aucun ménage n'est desservi par une connexion 50/10 Mbps ou encore par un signal cellulaire est capté n'eût égard à sa qualité;

ATTENDU que les dépôts des entreprises de télécommunications ou promoteurs intéressés à ce nouveau programme auront lieu le 27 mars prochain;

ATTENDU que les représentants de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts ont pris connaissance du dépôt que souhaite effectuer l'entreprise TELUS afin de moderniser prioritairement ses infrastructures en couverture mobile sur

son territoire;

ATTENDU l'urgence d'agir dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour répondre aux besoins des citoyens et des entreprises afin de créer les meilleures conditions possibles favorisant l'occupation dynamique du territoire assurant les prérogatives de sécurité publique ainsi que le développement économique (et touristique si applicable);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

Que copie de cette résolution soit transmise à : madame la ministre Diane Lebouthillier, madame la députée Méganne Perry-Melançon et au CRTC.

ADOPTÉE

20-03-070

5- Autorisation de signature de l'entente avec Vélo des Monts

CONSIDÉRANT que le conseil accepte que la corporation Vélo des Monts aménage et développe des sentiers de vélo de montagne sur le mont Bellevue et toute activité connexe.

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Vélo des Monts dont copie est déposée au dossier de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, le protocole d'entente à intervenir avec Vélo des Monts.

ADOPTÉE

20-03-071

6- Mandat à Christian L'Italien, arpenteur-géomètre, pour cadastre et description technique suite à la promesse de cession du lot 4 325 816

Considérant la résolution 20-02-038, adoptée par le conseil le 3 février 2020, autorisant le maire à signer la promesse de cession avec M. Jean-Guy Vallée.

Considérant que le prix de vente a été modifié à la hausse, soit de 14 000 \$ à 15 500 \$, de façon à ce que la Ville assume les frais de cadastre, de l'acte de vente et de sa publicité.

Considérant la signature de la promesse de cession du lot 4 325 816 par Jean-Guy Vallée.

Considérant que la Ville désire conserver la bande de trottoir située le long de la rue du Quai ainsi qu'une servitude pour ses conduites d'aqueduc et d'égout qui traversent le lot 4 325 816.

Considérant qu'il y a lieu de faire préparer un nouveau cadastre et une description technique de la servitude, qui devra excéder de 2,5 mètres à l'est de la conduite pluvial et de 2,5 mètres à l'ouest de la conduite sanitaire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de mandater Christian L'Italien, arpenteur-géomètre pour qu'il prépare un nouveau cadastre pour le lot 4 325 816 et une description technique pour une servitude de passage telle que montrée au croquis joint.

ADOPTÉE

20-03-072 7- Mise à niveau de la Maison de la culture - autorisation de paiement 4.1.6 à LFG Construction

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-187 acceptant la soumission de LFG Construction au montant forfaitaire de 5 622 622 \$, taxes incluses, pour agrandissement, réaménagement et mise aux normes de la Maison de la culture.

CONSIDÉRANT la facture 020159 de LFG Construction au montant de 116 219,88 \$ avant taxes incluant une retenue contractuelle de 10% et la recommandation de paiement 4.1.6 de Planigram au montant de 133 623,80 \$ incluant les taxes.

CONSIDÉRANT la retenue contractuelle de 10% totalise à ce jour un montant de 138 633,95 \$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le paiement 4.1.6 à LFG Construction au montant total de 133 623,80 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

20-03-073 8- Remboursement de taxes payées en trop – matricule 8240 31 3220

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le remboursement au matricule 8240 31 3220 de la somme de 344,31 \$ payée en trop suite à une erreur de l'évaluateur.

ADOPTÉE

20-03-074 9- Adoption du Règlement 20-897 autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 mars 2020.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté et adopté à la séance du .2 mars 2020.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 20-897 *autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige* soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

20-03-075 10 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à _____.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE, OMA
GREFFIÈRE

/hl
